

Image not found or type unknown



congé parental et mutation de conjoint

Par **romane**, le **17/03/2009** à **15:43**

Nous avons 3 enfants;la dernière est née en novembre 2008.Je souhaite prendre un congé parental;normalement je reprend mon travail le 30 avril,il me reste peut de temps pour faire la demande auprès de mon employeur(je suis infirmière aux HUS de Strasbourg)Mon mari risque d'etre muté,si je prend ce congé est-ce-que je peux le suivre et demander ma mutation? Mon nouvel employeur peut accepter d'embaucher un agent en congé? Quels sont mes droits et mes devoirs? Merci de répondre à mes interrogations,je suis un peu perdu. Recevez l'expression de mes sentiments distingués.